



CONTACTS

Référente insertion professionnelle MDPH :

Mme Héraud Mathilde

Mail : mdphinsertion@seinemaritime.fr

Gestionnaire du Dispositif Emploi Accompagné (DEA) :

A.A.R.P.B.

Tel : 02 32 89 92 92

Coordinatrice du DEA :

Carole Picard

Tel : 06 33 08 92 15

Mail : emploi.accompagne@workin76.fr

L'emploi accompagné

des personnes

en situation de handicap

en



Direccte NORMANDIE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

LE DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ 76

Qui peut bénéficier du dispositif emploi accompagné ?

Le dispositif emploi accompagné s'adresse à toute personne âgée de 16 ans et plus, reconnue travailleur handicapé, **ayant besoin d'être soutenue pour élaborer un projet professionnel en milieu ordinaire ou être maintenue dans l'emploi en milieu ordinaire** (dans le secteur privé ou public).

Pour accéder au dispositif, **il est nécessaire d'obtenir une notification de la CDAPH (MDPH), valable pour une durée de 2 ans renouvelable.**

Les modalités d'accompagnement

Chaque bénéficiaire du dispositif est accompagné, à proximité de son lieu d'habitation, par un référent emploi accompagné qui assure la mise en œuvre des actions nécessaires **tout au long de son parcours professionnel, au moment de sa recherche d'emploi mais également lorsqu'il est en poste.**

Le dispositif s'étend sur tout le territoire de la Seine Maritime.

Le rôle du référent emploi accompagné

Il accompagne le bénéficiaire dans ses démarches d'insertion socio-professionnelle, et le conseille sur son projet.

Il peut organiser une ou plusieurs mises en situations en entreprise (stages) pour favoriser la découverte ou évaluer les compétences du bénéficiaire.

Il évalue les besoins d'aménagements et d'adaptations du poste de travail et accompagne la mise en œuvre (et les ajustements nécessaires).

Il assure une présence auprès du bénéficiaire et de l'employeur au sein de l'entreprise (selon les besoins) pour favoriser la prise de poste et son appropriation.

Il travaille en lien avec les partenaires de l'emploi, des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour répondre aux besoins repérés.

Il conseille et sensibilise l'employeur ainsi que ses collaborateurs sur les besoins spécifiques du bénéficiaire au quotidien.